

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : TOP DÉPART POUR LA CAMPAGNE



**Continuer à subir la casse programmée de vos droits sociaux ou, avec la CGT, en conquérir de nouveaux pour une meilleure justice sociale. La CGT CRIT souhaite mieux vous connaître pour mieux vous représenter.**

Les élections pour le renouvellement des Instances Représentatives du Personnel (Délégués du Personnel (DP) et représentants aux Comités d'Entreprise) se tiendront bientôt chez CRIT. Ces élections sont le moyen pour vous, salariés électeurs, qui êtes appelés à vous exprimer, de peser sur votre avenir, en donnant le poids nécessaire aux listes de candidat-e-s présentées par la CGT. Pour cela, LA CGT CRIT vous donne la parole pour construire, avec vous, nos revendications communes, porteuses de perspectives positives. Exprimez vous et participez en répondant à ce premier questionnaire, qui nous permettra d'affiner nos propositions auprès de la direction de CRIT et obtenir ainsi les avancées sociales que vous souhaitez.

**Salariés Intérimaires et permanents, répondez au questionnaire sur [www.interim.cgt.fr](http://www.interim.cgt.fr)**

- **Vous partagez nos idées et nos valeurs ?**
- **Vous avez envie de faire évoluer vos salaires, vos conditions de travail, votre formation professionnelle et votre carrière ?**
- **Vous souhaitez améliorer les activités sociales et culturelles de votre Comité d'Entreprise et les rendre accessibles à tous ?**
- **Vous voulez avoir accès à une information claire et indépendante, sur vos droits et l'actualité sociale de l'entreprise ?**

**Alors n'hésitez plus et rejoignez la CGT CRIT**

**Ensemble, construisons un avenir meilleur**

Contacts : [cgtcrit@gmail.com](mailto:cgtcrit@gmail.com) • Marie : 07 60 25 40 47 • Féridé : 06 89 31 45 40



### BULLETIN DE SYNDICALISATION

Bulletin à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante : CGT CRIT 11 rue des Petites écuries 75010 PARIS

Mme/Mlle/M. (Nom et prénom) .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

N° tél.: ..... E-mail: .....

Le ..... / ..... / .....

Signature :

## JUSTICE ET TRANSPARENCE

La société **CRIT INTÉRIM** a été lourdement condamnée le 11 mai 2017, à 300 000 € d'amende par la Cour d'Appel de Paris pour escroquerie et travail dissimulé et à verser des dommages et intérêts à plusieurs intérimaires, à l'Urssaf, Pôle-Emploi, la CGT et la CFTC.

### Une combine qui arnaque les salariés intérimaires

Jusqu'en décembre 2005, la direction de CRIT INTÉRIM avait mis en place un logiciel informatique lui permettant de supprimer le paiement des indemnités de fin de mission et des indemnités compensatrices de congés payés à des dizaines de milliers d'intérimaires (près de 50 000 missions concernées), via l'utilisation de codes occultes (80 et 90). Ces intérimaires, **en majorité des jeunes, des travailleurs étrangers et des saisonniers, se sont vus amputer leurs salaires de plus de 10%**. Cette combine permettait à Crit Intérim d'augmenter substantiellement ses marges.

### Une direction coupable, qui se défausse sur ses salariés permanents

À la suite d'une plainte déposée en avril 2006 par la CFTC, rejointe dans cette démarche par la CGT, l'Urssaf et Pôle-emploi, une enquête de dix ans a révélé les dessous de l'entourloupe, ne laissant planer aucun doute sur les responsabilités de la fraude.

Ce ne sont pas les agissements de quelques salariés permanents responsables d'agences, comme le maintient le DRH actuel dans son mail du 19 mai dernier, qui sont en cause, mais bien le fait d'**un système organisé et encouragé par les plus hautes instances dirigeantes de l'entreprise**. Les nombreux témoignages, récoltés lors de l'enquête, sont sans concessions : « incitation à utiliser les codes 80 et 90 », formation sur le logiciel Agatt en donnant au sujet du code 80 la consigne de l'appliquer « pour des petits boulots saisonniers car les jeunes n'avaient pas connaissance des bulletins de salaire » ou pour les étrangers ayant « des difficultés à lire une fiche de paye en français », imputation de la responsabilité de « ces pratiques à la direction du fait de ses exigences sur le niveau des marges ».

Et c'est donc bien **la responsabilité pénale de la société CRIT INTÉRIM du chef des délits d'escroquerie et de travail dissimulé qui est démontrée par la cour d'appel de Paris**. À ses dirigeants, actionnaires à 70% de CRIT et 151<sup>ème</sup> fortune de France en 2016, d'assumer leurs responsabilités sans se défaire honteusement sur leurs salariés permanents.

### Information et transparence, deux nécessités aujourd'hui

Le 15 mai, la CGT a souhaité, par la diffusion d'un tract et son affichage dans les agences, informer les salariés permanents et intérimaires de cette décision de justice.

Pourquoi ? Parce qu'**à la CGT, nous souhaitons que la transparence soit la règle dans l'entreprise**, non pas pour la dénigrer, mais au contraire pour mieux la défendre et surtout **défendre l'honneur de nos collègues permanents** qui, chaque jour, font honnêtement leur travail auprès des clients et des salariés intérimaires.

La direction, la secrétaire du CHSCT, quelques responsables d'agences et certains représentants d'autres organisations syndicales - comme FO - trouvent scandaleuse la démarche d'information de la CGT CRIT.

Nous, à la CGT, trouvons honteux et indigne d'escroquer des travailleurs sans défense et de ne pas payer les cotisations sociales dûes, qui sont la richesse collective qui fait fonctionner nos systèmes sociaux, notamment de santé et de retraite.

**Heureusement, la CGT et la CFTC ont fait leur travail syndical et la Justice a été rendue. Selon la cour d'appel, une grande partie des IFM et des cotisations sociales a été régularisée. La CGT s'en félicite et continuera, avec l'ensemble des salariés de CRIT, qu'ils soient permanents ou intérimaires, de défendre leurs droits, leurs intérêts et la justice sociale. La CGT agira dans ce sens dans le cadre du pourvoi en Cassation que la société Crit a engagé contre ce jugement.**

**Retrouvez le jugement intégral sur le site de la Cgt Interim : [www.interim.cgt.fr](http://www.interim.cgt.fr)**



**AVEC LA CGT, L'AVENIR SE CONSTRUIT ENSEMBLE**